

Quand les cerveaux français mettent le cap sur l'Amérique

La « fuite des cerveaux » français en direction des Etats-Unis s'accélère : telle est le constat que dresse une étude (« Gone for good ? Partis pour de bon ? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux Etats-Unis ») réalisée à l'initiative de l'Institut Montaigne par Ioanna Kohler, diplômée de Sciences Po, en charge des programmes de politique sociale à la French-American Foundation, à New York. Un nombre croissant de jeunes chercheurs français partis faire une thèse ou un « post-doc » outre-Atlantique choisissent finalement de ne pas revenir en France, observe cette étude, qui vient d'être publiée. Principaux motifs, les conditions de travail et les rémunérations alléchantes qui leur sont offertes aux Etats-Unis, et la difficulté de décrocher un poste intéressant dans l'Hexagone.

L'auteure de l'étude va même plus loin. Selon elle, ce sont souvent « les meilleurs chercheurs » qui choisissent de ne pas revenir au pays : les diplômés des grandes écoles les plus cotées, en particulier, ainsi que les universitaires les plus mobiles. Un exode particulièrement dommageable, car ces jeunes talents ont tous les atouts pour devenir demain des acteurs de l'innovation et des créateurs de richesse. La société française laisse ainsi filer une part de son potentiel créatif et de sa richesse.

Certes, on peut relativiser le constat. D'abord en soulignant qu'il est bon que des jeunes diplômés ou chercheurs s'ouvrent à l'international, et aillent faire l'expérience d'autres cultures et d'autres méthodes de travail. Ensuite, en remarquant que la France est beaucoup moins touchée par ce phénomène du « brain drain » que les pays d'Asie (à commencer par la Chine et l'Inde), et même moins que les autres pays européens. Enfin, on soulignera que la France et l'Europe commencent à se préoccuper de cette question, et à mettre en place des dispositifs destinés à renforcer leur attractivité pour les chercheurs et les diplômés en général. Parmi ceux-ci, on peut citer la réforme de l'université française (loi LRU), les conventions Cifre, ou encore, en Grande-Bretagne, le dispositif baptisé « Researchers Development Framework ».

Il n'en demeure pas moins que cette étude de l'Institut Montaigne pointe un problème réel. Et auquel, dans cette période d'internationalisation accrue du « marché » des chercheurs, il devient urgent d'apporter des solutions.